

PÔLE MÉTROPOLITAIN
DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



10 intercommunalités unies pour développer et faire rayonner l'estuaire de la Seine



10
EPCI

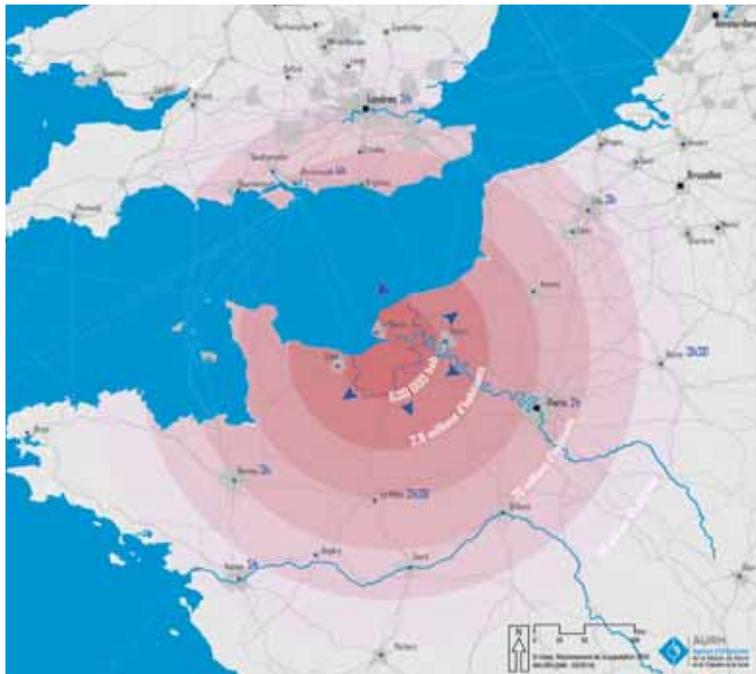
+ de 250 000
hectares

+ de 575 000
habitants

+ de 300 000
logements

Un espace économique de
+ de 200 000
emplois

18 %
de l'emploi normand



**L'estuaire,
porte d'entrée
de l'Axe Seine**

— ÉDITO



© Erik Levilly

Après l'ouverture du Pont de Normandie en 1995, les élus de l'estuaire de la Seine ont décidé de se rencontrer pour échanger sur les problématiques communes de leurs territoires. À travers le Comité des élus de l'estuaire (1998-2013), puis l'Association pour la création d'un pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine (2014-2016), **une culture du dialogue a fait naître la volonté de se rassembler pour porter les intérêts et projets de l'estuaire en s'affranchissant des frontières administratives.**

Ainsi, bien avant la loi NOTRe, les élus des deux rives ont fait fi des frontières naturelles du fleuve et des frontières administratives pour travailler ensemble, avec la volonté de mieux structurer, fédérer et renforcer l'attractivité de ce vaste territoire de plus de 575 000 habitants.

Partout dans le monde, les grandes métropoles en devenir se structurent grâce à leur accès à la mer ; **les estuaires sont de véritables moteurs de développement économique au niveau local, régional, national et mondial.**

Aujourd'hui, la volonté affirmée de renforcer l'Axe Seine, qui concentre 35 % de la production industrielle française, vient conforter le positionnement stratégique de l'estuaire de la Seine. Au-delà de sa vocation industrielle et portuaire, l'estuaire devient aussi une référence dans d'autres domaines, tels que le tourisme, l'environnement ou la santé.

Conscients des enjeux stratégiques qui les lient, dix établissements publics de coopération intercommunale situés de

part et d'autre de l'estuaire ont décidé d'aller plus loin en concrétisant cette communauté de projets dans une structure commune. **Le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine a été créé par arrêté préfectoral le 21 décembre 2016, venant donner un cadre juridique aux coopérations qui existent depuis plusieurs années.** La création du Pôle vise à bâtir un projet de territoire commun autour de ce qui les relie à l'estuaire de la Seine, qu'ils soient riverains du fleuve ou faisant partie d'un hinterland plus vaste.

Le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine est une structure légère, orientée vers l'action. Syndicat mixte fermé, il inclut uniquement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Cette démarche ne vise pas à instituer un nouveau niveau de gestion supra-communautaire, qui viendrait concurrencer les actions menées par ses membres. Elle se présente, au contraire, comme une **instance de coordination, au service des EPCI, et dans le respect des compétences de ces derniers.**

Grâce à cette structure innovante, la voix des territoires pèsera davantage sur les décisions d'intérêt commun. Unis, les territoires seront plus forts pour défendre les communes et communautés de l'estuaire au sein d'une grande Normandie, et pour renforcer l'attractivité dans le cadre du développement de la Vallée de la Seine.

Luc Lemonnier
président du Pôle métropolitain
de l'estuaire de la Seine

S O M M A I R E



Le Pôle métropolitain

2017, création de l'outil
institutionnel

07/10

Développement économique

Les actions du groupe de travail

11/12

13/18

Attractivité / Tourisme

Les actions du groupe de travail

19/22

23/26

Le fonctionnement

du Pôle métropolitain

27/30

31/32

33/35

Budget 2017

37/38

39/40

Plan d'action 2018

41/42

Les missions

du Pôle métropolitain

Mobilités

Les actions du groupe de travail

Développement durable et santé

Les actions du groupe de travail

Liste des délibérations

Communication et valorisation

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN 2017, création de l'outil institutionnel

- 08** La gouvernance du Pôle métropolitain
- 10** La composition du conseil métropolitain

— LA GOUVERNANCE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN

Le conseil métropolitain

Le conseil est composé de conseillers communautaires désignés par les collectivités membres du Pôle. La répartition des sièges tient compte du poids démographique de chaque EPCI membre.

Il se réunit pour débattre des sujets qui entrent dans le champ d'actions du Pôle, et prendre les décisions nécessaires à leur mise en œuvre : élection du président et des vice-présidents, approbation du programme d'actions pluriannuel et du budget associé.

Trois conseils métropolitains se sont déroulés en 2017 :

- › **le 31 mars** : installation des délégués, élection d'Édouard Philippe en tant que président du Pôle, approbation du plan d'action pluriannuel, adoption du budget primitif 2017 ;
- › **le 10 juillet** : élection de Luc Lemonnier en tant que président du Pôle suite à la démission d'Édouard Philippe de cette fonction ;
- › **le 5 décembre** : présentation du DOB.

Le bureau métropolitain

Le bureau est composé de seize membres issus du conseil métropolitain : le président, dix vice-présidents et cinq autres membres.

Il prépare les travaux et délibérations du conseil métropolitain.

Deux bureaux métropolitains se sont déroulés en 2017 :

- › **le 29 juin** ;
- › **le 24 novembre.**



© Erik Levilly

Les élus autour d'Édouard Philippe, président du Pôle métropolitain, lors de l'installation le 31 mars 2017

Les groupes de travail

Quatre groupes de travail thématiques préparent les questions soumises au bureau puis au conseil. Chaque groupe de travail est co-présidé par deux vice-présidents et composé d'élus des territoires du Pôle métropolitain.



Groupe de travail Développement économique

Co-présidents :

Jean-Claude Weiss

(Président, CA Caux Vallée de Seine)

François Aubey

(Président, CA Lisieux Normandie)

Mission : Favoriser un développement économique équilibré et durable de l'estuaire, en assurant notamment la promotion et le développement de l'écologie industrielle.



Groupe de travail Mobilités

Co-présidents :

Benoît Gatinet

(Président, CC Roumois Seine)

Franck Rémond

(Président, CC Campagne de Caux)

Mission : Améliorer les mobilités quotidiennes, développer les interconnexions entre les territoires, anticiper et préparer l'avenir.



Groupe de travail Attractivité et tourisme

Co-présidents :

Philippe Augier

(Président, CC Cœur Côte Fleurie)

Marie-Agnès Poussier-Winsback

(Présidente, CA Fécamp Caux Littoral)

Mission : Valoriser et promouvoir les atouts de l'estuaire, renforcer l'offre touristique et améliorer l'attractivité du territoire.



Groupe de travail Développement durable et santé

Co-présidents :

Jean-Louis Rousselin

(Vice-président, Codah)

Nicole Prévost-Godon

(Vice-président, CC du Pays de Honfleur Beuzeville)

Mission : Préserver et valoriser les richesses environnementales du territoire estuarien, promouvoir le cadre de vie et relever ensemble les enjeux liés au développement économique, humain et social.

LA COMPOSITION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN

au 5 décembre 2017

CC CAMPAGNE DE CAUX

Franck REMOND, 9^e vice-président,
co-président du groupe de travail Mobilités
Claire GUEROULT

CC DU CANTON DE CRIQUETOT L'ESNEVAL

Florence DURANDE, 10^e vice-présidente,
co-présidente en charge des affaires générales
Raphaël LESUEUR

CA CAUX VALLÉE DE SEINE

Jean-Claude WEISS, 2^e vice-président,
co-président du groupe de travail
Développement économique
Virginie CAROLO, 12^e membre du bureau
Patrick CIBOIS
Bastien CORITON
Dominique METOT
Didier PERALTA
Patrick PESQUET
Ghislaine PRUNIER

CC CAUX ESTUAIRE

Bertrand GIRARDIN, 6^e vice-président,
co-président en charge des affaires générales
Sylvain VASSE

CODAH

Luc LEMONNIER, président
Jean-Louis ROUSSELIN, 7^e vice-président,
co-président du groupe de travail
Développement durable et santé
Gilbert CONAN, 13^e membre du bureau
Pascal LEPRETTRE, 11^e membre du bureau
Hubert BENARD
Alban BRUNEAU
Agnès CANAYER
Avelyne CHIROL
Pascal CORNU
Hubert DEJEAN DE LA BATIE
Valérie EGLOFF
Daniel FIDELIN
Jean-Baptiste GASTINNE
Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO
Laurent GILLE
Christian GRANCHER
Dominique GRANCHER

Bernard LECARPENTIER
Michel MAILLARD
Jean-Louis MAURICE
Christine MOREL
Edouard PHILIPPE
Florent SAINT MARTIN
Daniel SOUDANT
Sébastien TASSERIE

CC COEUR COTE FLEURIE

Philippe AUGIER, 1^{er} vice-président,
co-président du groupe de travail
Attractivité-Tourisme
Christian CARDON
Michel MARESCOT

AGGLOMÉRATION FÉCAMP CAUX LITTORAL

Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK,
4^e vice-présidente, co-présidente du groupe
de travail Attractivité-Tourisme
Gilbert MABILLE, 15^e membre du bureau
Pascal LECOURT
Jean-Louis NAVARRE
Laurent VASSET

CA LISIEUX NORMANDIE

François AUBEY, 3^e vice-président, co-
président du groupe de travail
Développement économique
Bernard AUBRIL, 14^e membre du bureau
Benoît CHARBONNEAU
François GILAS
Dany TARGAT

CC PAYS DE HONFLEUR BEUZEVILLE

Nicole PREVOST-GODON, 8^e vice-présidente,
co-présidente du groupe de travail
Développement durable et santé
Joël COLSON

CC ROUMOIS SEINE

Benoît GATINET, 5^e vice-président,
co-président du groupe de travail Mobilités
Bernard CHRISTOPHE
Jean-Pierre DENIS
Monique MOUILLIERE
Gwendoline PRESLES
Isabelle STIEVENARD



LES MISSIONS **du Pôle métropolitain**

— LE PÔLE MÉTROPOLITAIN, UNE COMMUNAUTÉ DE PROJETS

Agir à la bonne échelle

Travailler ensemble pour donner plus d'impact et de visibilité à des actions qui auraient été menées de manière individuelle.

Avec la création du Pôle métropolitain, les EPCI membres disposent désormais d'un outil de coopération structuré pour faire avancer des projets d'intérêt commun, difficiles à mettre en œuvre de manière isolée, qui doivent s'affranchir des barrières administratives et des contraintes naturelles pour être portés collectivement. Ainsi, ils pourront réellement prendre leur essor, bénéficier de plus d'impact et de visibilité.

L'économie, la mobilité, l'attractivité ou la valorisation des grands espaces naturels sont autant de problématiques qui se posent désormais à des échelles métropolitaines.

Exemples :

- › la création du Gérontopole, réseau d'acteurs du bien vieillir, pour accompagner le vieillissement des populations (2017) ;
- › la réflexion sur la ré-articulation des mobilités, enjeu majeur à l'échelle du Pôle métropolitain (2017/2018 et après).

Se faire entendre

Coordonner les forces afin de défendre ensemble les intérêts du territoire et en affirmer le positionnement au sein de la région et de la Vallée de la Seine.

Le Pôle permet de défendre des intérêts communs, de peser collectivement sur les décisions qui impactent les territoires de l'estuaire, au plan régional, national et international.

Partager les bonnes pratiques

Les collectivités membres du Pôle font souvent face à des enjeux semblables et partagent des contraintes réglementaires complexes.

Le Pôle constitue un espace de dialogue propice aux échanges d'expérience sur des sujets qui concernent chaque intercommunalité.

Exemples :

- › la libération des données (ou open data) ;
- › la gestion des déchets ;
- › la transition énergétique, à travers un appui à la mise en place des plans climat air énergie du territoire.

Faire connaître l'estuaire de la Seine et faire territoire au plan touristique

Valoriser et promouvoir les atouts de l'estuaire, renforcer l'offre touristique et améliorer l'attractivité du territoire.

Il s'agit de faire rayonner l'estuaire au bénéfice de chaque territoire qui le compose par le développement d'actions à forte visibilité. Les missions de développement touristique attribuées au Pôle métropolitain visent la promotion et le renforcement de l'offre ainsi que l'amélioration de l'attractivité du territoire par le développement d'événements.

Exemples :

- › mise en place d'une stratégie touristique concertée avec les offices du tourisme (2018/2019) ;
- › navettes maritimes (depuis 2014) ;
- › Nuits du tourisme (2018).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les actions du groupe de travail

*Favoriser un développement économique équilibré
et durable de l'estuaire, en assurant notamment la promotion
et le développement de l'écologie industrielle*

- 14 La gestion des déchets ménagers
- 16 La redistribution des salaires dans l'estuaire
- 18 L'open data

— LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS DANS L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Les collectivités doivent faire face à de nouveaux objectifs législatifs concernant la gestion des déchets, que ce soit en termes de quantité et de type de traitement des déchets ménagers.

L'AURH a réalisé pour le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine un état des lieux des modes de gestion des déchets ménagers et assimilés dans le périmètre de l'estuaire de la Seine.

L'étude visait à identifier :

- les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés dans l'estuaire de la Seine et les comparer aux objectifs imposés en 2025 par la loi pour chaque intercommunalité ;
- le traitement des DMA collectés et les comparer aux objectifs imposés en 2025 par la loi pour chaque intercommunalité ;
- les opportunités et les risques sur la gestion des DMA collectés à l'horizon 2025.

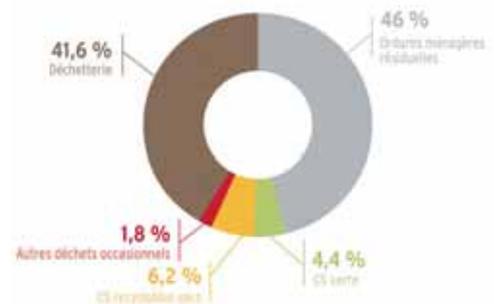
L'étude complète est mise à disposition des élus du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

Une synthèse de quatre pages est disponible sur le site www.estuairedelaseine.fr

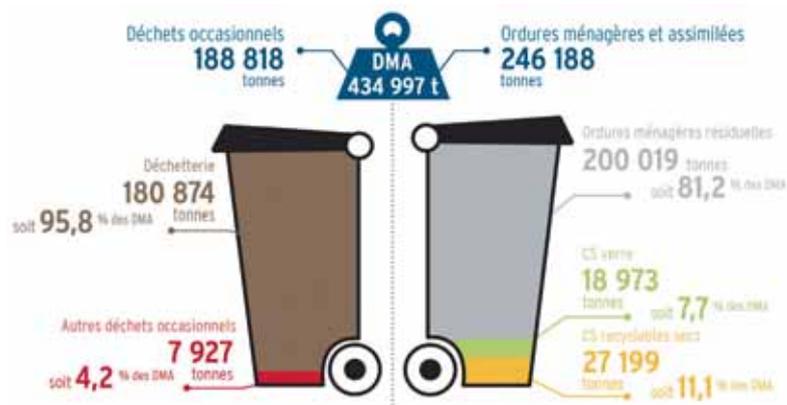
À venir en 2018

Convaincu que ce sujet est concret, porteur et qu'il représente un potentiel de prospective indéniable à l'échelle du territoire de l'estuaire de la Seine, le groupe de travail souhaite que le comité technique se réunisse avec les principaux syndicats de collecte et de traitement en présence pour identifier des pistes d'actions concrètes pour le territoire (développement de filières locales, capacités de traitement des exutoires).

Répartition des DMA dans l'estuaire de la Seine



Total des DMA collectés en 2013 dans l'estuaire de la Seine (répartition par type)



Les principaux enseignements de l'étude

Objectif : réduire le stockage des déchets ménagers.

À l'échelle de l'estuaire de la Seine, le premier objectif est de réduire de 30 % les déchets admis en installation de stockage d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2025.

L'objectif de diminution du stockage des DMA impactera fortement les différents centres d'enfouissement utilisés par les intercommunalités.

Les EPCI seront dans l'obligation d'identifier d'autres exutoires pour ces DMA, notamment les territoires du sud de l'estuaire qui auront un effort plus important à faire pour atteindre cet objectif.

Objectif : augmenter la valorisation.

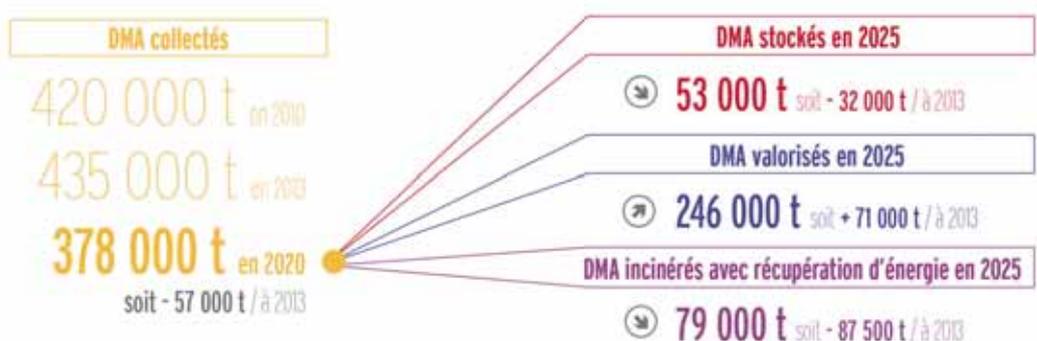
À l'échelle de l'estuaire de la Seine, le second objectif est de porter à 55 % les tonnages de DMA orientés vers la valorisation matière et organique d'ici 2020 et à 65 % d'ici 2025.

Au regard de la démographie des EPCI, des intercommunalités ont moins d'efforts à réaliser par habitant pour atteindre l'objectif de 2025, cependant certaines devront réorienter une quantité importante de DMA vers la valorisation matière et organique. Si ces EPCI souhaitent traiter leurs déchets à proximité, ils devront s'assurer de disposer d'exutoires en capacité suffisante d'ici 2025.

Certaines intercommunalités sont proches du taux ou de la quantité à atteindre en 2025 pour la valorisation matière et organique, cependant elles devront pour autant diminuer de manière significative la quantité de DMA collectés.

Synthèse pour l'estuaire de la Seine

À quelques exceptions, l'ensemble des intercommunalités de l'estuaire devra prendre des mesures ambitieuses pour atteindre ces objectifs, notamment en s'assurant d'avoir des exutoires en capacité suffisante pour traiter les déchets au plus près de leur collecte, afin de respecter le principe de proximité exigé par le code de l'environnement.



— LA REDISTRIBUTION DES SALAIRES DANS L'ESTUAIRE DE LA SEINE

L'AURH a réalisé en septembre 2017, pour le Pôle métropolitain, l'étude intitulée *Flux de salaires et interdépendances dans l'estuaire de la Seine*.

L'étude identifie les dynamiques d'échanges de salaires générées par les salariés au sein du territoire de l'estuaire de la Seine (déplacements quotidiens domicile-travail effectués par les navetteurs et flux de salaires).

L'importance des flux de salaires et leur organisation permet d'observer la redistribution des richesses dans l'estuaire de la Seine et de mesurer l'interdépendance des aires urbaines.

L'étude et sa synthèse sont disponibles en ligne sur www.estuairdelaseine.fr

L'estuaire de la Seine : 18 % de l'emploi régional.

Le territoire de l'estuaire de la Seine représente 18 % de l'emploi normand. Les salariés travaillant dans les huit aires urbaines de l'estuaire perçoivent 4,1 milliards d'euros de salaires.

Des échanges importants entre Le Havre et Rouen.

Les trois aires urbaines (AU) normandes les plus importantes (Rouen, Caen et Le Havre) échangent au total 225 millions d'euros. Les échanges de salaires se font en majorité entre l'AU de Rouen et celle du Havre avec 164 millions d'euros, soit 73 % des flux de salaires entre ces trois agglomérations.

Île-de-France : des échanges au bénéfice des Normands.

761 millions d'euros sont échangés entre les 10 aires urbaines de l'étude (les 8 aires urbaines estuariennes et celles de Caen et de Rouen) et la région Île-de-France, mais il existe un fort déséquilibre : elles perçoivent quatre fois plus de salaires qu'elles n'en redistribuent au bassin parisien.



— LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME OPEN DATA



Transformer une contrainte en opportunité

Avec la loi NOTRe et la loi République Numérique, les communes de plus de 3 500 habitants et leur EPCI, ainsi que les établissements exerçant une mission de service public de plus de 50 salariés, doivent libérer en ligne leurs données quand elles sont disponibles sous format numérique.

Au-delà de cette contrainte réglementaire, parfois véritable défi pour les collectivités, l'ouverture des données constitue un levier de développement territorial, d'attractivité et de transparence.

Le Pôle métropolitain s'est saisi de ce double enjeu en s'appuyant sur l'AURH en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

En 2017, les intercommunalités membres du Pôle, les partenaires du territoire (Ports de Rouen et du Havre, Université Le Havre Normandie, CCI Seine Estuaire et Maison de l'estuaire) et l'AURH ont travaillé ensemble pour élaborer techniquement la plateforme (avec le soutien de la Codah qui a mis à disposition sa solution technique) et pour collecter les données à mettre en ligne.

data.estuairdelaseine.fr

lancé officiellement
le 30 janvier 2018

15
partenaires

+ de **300**
jeux de
données

› Renforcer l'attractivité du territoire :

- générer un environnement propice aux acteurs du développement économique et du numérique, au sein d'un lieu unique permettant une réutilisation facile des données ;
- regrouper l'ensemble des données au sein d'une même plateforme ;
- déployer une vitrine territoriale, vecteur d'attractivité.

› Accompagner les EPCI membres du Pôle métropolitain dans l'ouverture des données :

- mettre à disposition une plateforme au plus proche des attentes de chacun ;
- proposer un accès propre à chaque entité ;
- réduire les coûts.

2017

Développement de l'outil technique
Collecte des données

Personnalisation des déclinaisons (agglomération Lisieux Normandie, agglomération Fécamp Caux Littoral, Caux Estuaire, Port du Havre, Maison de l'estuaire)

Lancement de la plateforme le 30 janvier lors du premier conseil métropolitain de l'année 2018.

À suivre en 2018

Généralisation, amélioration de la qualité, fédération et territorialisation de la donnée

Participation aux Geodatadays en juillet

Organisation d'un hackathon en fin d'année

MOBILITÉS

Les actions du groupe de travail

Améliorer les mobilités quotidiennes, développer les interconnexions entre les territoires, anticiper et préparer l'avenir

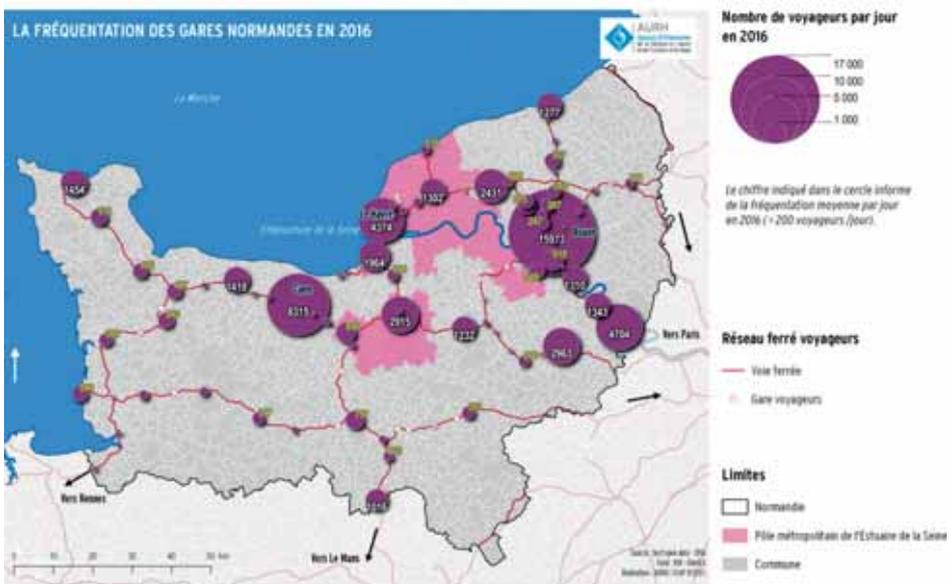
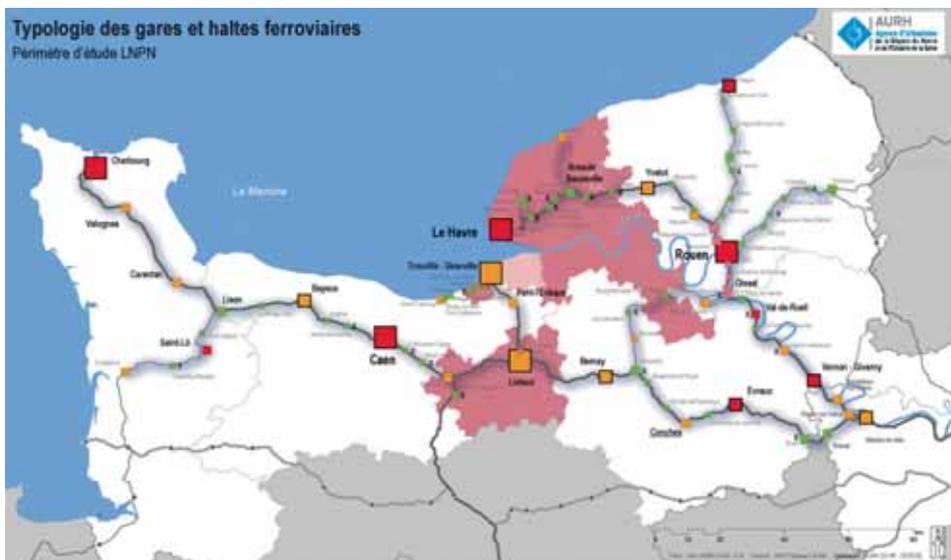
- 20 Les transports en commun
- 21 Les itinéraires modes doux

LES TRANSPORTS EN COMMUN DANS L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Suivi des projets structurants

En 2017, le projet de ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN) était à la croisée des chemins avec des arbitrages déterminants pour l'avenir du territoire de l'estuaire de la Seine. Lors de deux comités de pilotage LNPN, en juillet et en octobre, il a été évoqué le choix de zones de passage pour les sections nouvelles, après études sur l'optimisation des lignes existantes.

Le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine a adressé au préfet François Philizot un vœu rappelant les enjeux d'aménagement du territoire liés à ce projet ferroviaire : rapprochement des métropoles, transport de marchandises, fiabilité du système pour une meilleure attractivité.



— LES ITINÉRAIRES MODES DOUX

L'interconnexion des modes doux

L'interconnexion des modes doux permet le développement des itinéraires en s'assurant de la cohérence des projets des collectivités (communes et intercommunalités) avec la réalisation des grands itinéraires vélo traversant l'estuaire.

En début d'année 2017, les élus du Pôle métropolitain ont étudié la classification des itinéraires modes doux du territoire avec l'objectif de raccorder les boucles aux projets de grands itinéraires vélo : Eurovélo 4 (Kiev-Roscoff), la Seine à Vélo (V33 Paris - Le Havre - Deauville).

L'interconnexion a pour objectif de :

- compléter les parcours (voie verte ou voie partagée) ;
- proposer un jalonnement continu ;
- prioriser les aménagements sur le territoire auprès des partenaires ;
- mutualiser les parcours entre les usages loisirs et les usages du quotidien ;
- développer l'attractivité touristique (cf Loire à vélo) ;
- renforcer le tourisme durable et l'accueil sur le territoire ;
- diversifier l'offre en déplacement sur le territoire et les pratiques alternatives à la voiture ;
- diversifier les pratiques touristiques sur un segment « à haute valeur ajoutée » : le cycliste itinérant.

Les grands itinéraires cyclables en Normandie



La Seine à Vélo et les boucles locales

Le projet de Seine à Vélo relie Paris au Havre et Deauville en suivant le cours du fleuve et de la côte Fleurie. Sur le territoire de l'estuaire, le tracé de la Seine à Vélo traverse les intercommunalités de Caux Vallée de Seine, Caux Estuaire, Codah, Roumois Seine, du pays de Honfleur-Beuzeville, et de Cœur Côte Fleurie.

En 2017, le groupe de travail Mobilités a décidé de définir des boucles locales sur le territoire de l'estuaire.

Les boucles locales peuvent constituer pour les territoires qui les aménagent des éléments attractifs et des atouts supplémentaires pour le développement de leur territoire.

Le département de l'Eure a pris en charge la gestion de ce projet à travers un comité d'itinéraires rassemblant l'ensemble des collectivités traversées, avec les départements en chef de file.

Benoît Gatinet a été désigné comme représentant du Pôle métropolitain chargé de suivre les travaux des comités techniques « infrastructure et signalisation » et « communication et marketing », et de promouvoir le positionnement du territoire de l'estuaire dans ce projet.

À venir en 2018

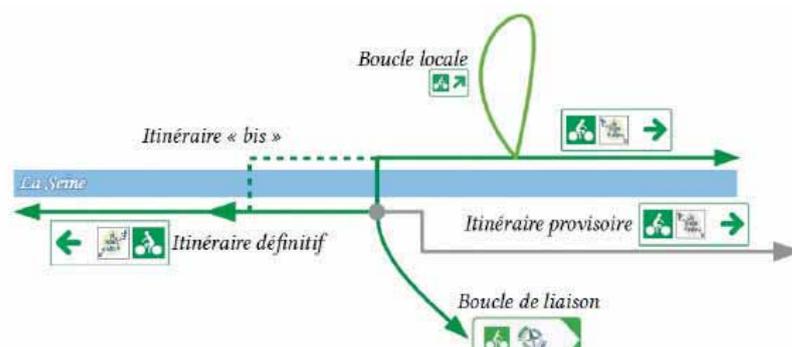
Publication d'une carte des itinéraires modes doux

Les boucles locales : quelle valeur ajoutée pour la Seine à Vélo ?

- › possibilité de bâtir des parcours (des échappées) avec un retour au point de départ ;
- › adosser à la destination « Seine à Vélo » des sites et paysages d'intérêt touristique majeur à proximité de l'itinéraire principal (au delà de 5 km) ;
- › fixer les touristes et favoriser un impact économique en profondeur dans les territoires ;
- › proposer des circuits pour les populations locales ;
- › inscrire l'offre promotionnelle des boucles dans les outils de communication de la Seine à Vélo.

Les différentes étapes de la création d'une boucle

- › recherche de parcours : repérage, cartographie, thème, intérêt touristique, services, niveau des aménagements ;
- › mise en conformité du parcours : environnement, compétences, collectivités, autorisations diverses ;
- › balisage : code directionnel et outil de communication.



Les types de liaison sur la Seine à Vélo

ATTRACTIVITÉ / TOURISME

Les actions du groupe de travail

Valoriser et promouvoir les atouts de l'estuaire, renforcer l'offre touristique et améliorer l'attractivité du territoire

- 24 Impliquer les acteurs locaux du tourisme
- 25 Développer le tournage de films
- 26 La navette maritime de l'estuaire

— IMPLIQUER LES ACTEURS LOCAUX DU TOURISME

Le Pôle métropolitain réunit les offices de tourisme des territoires dans le cadre d'une table ronde avant chaque groupe de travail. Ensemble, ils échangent sur les projets, sur leur portée stratégique et opérationnelle, afin de fédérer les acteurs autour d'actions communes ou complémentaires.

Ce processus se veut pérenne et répond aux objectifs suivants :

- › jouer collectif pour mener ensemble des projets à forte visibilité ;
- › engager des démarches de promotion profitables à tous ;
- › développer une stratégie concertée à l'échelle du Pôle qui soit complémentaire des actions menées par les offices de tourisme.

Onze acteurs du tourisme de l'estuaire de la Seine sont réunis :

- › Office intercommunal de tourisme de Fécamp ;
- › Caux Seine Tourisme ;
- › Office de tourisme intercommunal de Deauville ;
- › Office de tourisme de Trouville-sur-Mer ;
- › Service tourisme de la CC Roumois-Seine ;
- › Office de tourisme de Lisieux Normandie ;
- › Service tourisme de la CC Caux Estuaire
- › Office de tourisme de l'Agglomération Havraise ;
- › Office de tourisme d'Étretat ;
- › Office de tourisme de Honfleur-Beuzeville ;
- › Service tourisme de la CC Campagne de Caux.

À venir en 2018

Renforcer la stratégie en lançant une étude ambitieuse portant sur le développement touristique et la promotion du territoire de l'estuaire de la Seine, réalisée en partenariat avec les offices de tourisme.

DÉVELOPPER LES TOURNAGES DE FILMS DANS L'ESTUAIRE



En 2017, le Pôle métropolitain a travaillé aux côtés du Pôle Image et de la Maison de l'Image pour mener une campagne de repérage et de valorisation de lieux pouvant accueillir des tournages sur le territoire de l'estuaire de la Seine.

Le territoire de l'estuaire de la Seine dispose d'un patrimoine naturel, architectural, culturel, historique ou encore gastronomique qui constitue une richesse singulière fortement valorisable. Les collectivités de l'estuaire de la Seine entretiennent avec l'industrie du cinéma des liens privilégiés depuis de

nombreuses années. Plusieurs festivals thématiques sont organisés localement avec, en point d'orgue, le festival du cinéma américain de Deauville.

Accroître le nombre de tournages sur le territoire du Pôle métropolitain répond à plusieurs enjeux :

- **promotion et rayonnement du territoire ;**
- **développement de l'économie locale et de l'emploi ;**
- **valorisation des compétences territoriales et des ressources disponibles.**

au total **341**
décors
recensés sur
le territoire du
Pôle

dont **75**
fiches décors
recensées
en 2017

	Fiches décors avant mission	Sites recensés en 2017	Fiches recensées en 2017	Fiches décors après mission
CA Fécamp Caux Littoral	48	3	5	53
CC du Canton de Criquetot-l'Esneval	25	4	6	31
CC Campagne de Caux	5	3	4	9
CODAH	72	4	7	79
CC Caux Estuaire	4	3	5	9
CA Caux Vallée de Seine	18	2	4	22
CC Roumois Seine	13	1	4	17
CC du Pays de Honfleur-Beuzeville	14	1	2	15
CC Cœur Côte Fleurie	34	3	5	39
CA Lisieux Normandie	33	16	34	67
TOTAL territoire du Pôle	266	40	75	341

2017 : première étape du partenariat

Réalisation d'une campagne de repérages de décors, élaboration des fiches descriptives, mises en ligne sur la base nationale de décors « Film France ».

2018 : renforcement du partenariat

Mise en réseau et sensibilisation des territoires afin de les mobiliser autour du développement des tournages de films.

Rédaction d'une charte et d'un guide des bonnes pratiques *Comment accueillir une production de film.*

Perspectives 2019

Le Pôle métropolitain entend mener, en partenariat avec Normandie Images, des actions de promotion à destination des professionnels du secteur (educteurs, relations publiques, supports de communication...).

— LA NAVETTE MARITIME DE L'ESTUAIRE

Pour la troisième année consécutive, la navette maritime de l'estuaire a navigué entre Le Havre et Trouville-sur-Mer/Deauville.

En 2017, plusieurs nouveautés ont été mises en place grâce au travail et à l'implication des armateurs :

- des traversées qui se sont déroulées de mai à septembre (les deux années précédentes, traversées uniquement sur juillet et août) ;
- des traversées qui ont pris en compte les grands événements culturels d'Un été au Havre 2017.

44 traversées en 2017
24 en 2016, 8 en 2015

1 620 passagers
+ 17 % entre 2016 et 2017
919 au départ **du Havre**
701 au départ **de Trouville-sur-Mer**

55 % taux de remplissage
Stable entre 2016 et 2017
70 % au départ **du Havre**
49 % au départ **de Trouville-sur-Mer**

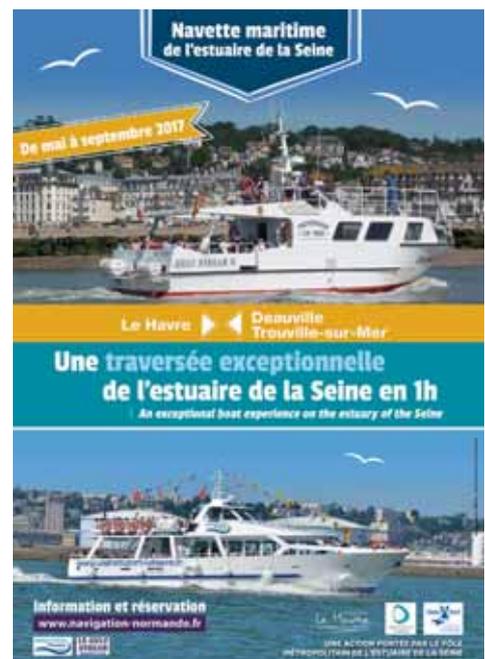
© Patrice Le Bris - OTAH



© Bab XIII



© Tourisme Seine Estuaire



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SANTÉ

Les actions du groupe de travail

Préserver et valoriser les richesses environnementales du territoire estuarien, promouvoir le cadre de vie et relever ensemble les enjeux liés au développement économique, humain et social

- 28 Le Gérontopole Seine Estuaire Normandie
- 29 Les Marchés de Producteurs de Pays
- 30 L'appui pour l'élaboration des plans climat air énergie du territoire

— LE GÉRONTOPOLE SEINE ESTUAIRE NORMANDIE



Le Gérontopole Seine Estuaire Normandie a été fondé le 20 novembre 2017 sous l'impulsion du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

Le Pôle métropolitain est l'un des sept membres fondateurs avec le Groupe Hospitalier du Havre, la CARSAT Normandie, l'Université Le Havre Normandie, la Communauté urbaine Caen-la-Mer, le Pôle TES et la Fondation FilSeine.

Le Gérontopole fonctionne sur une mise en réseau d'acteurs, amplificateur des initiatives sans se substituer aux dispositifs existants, et au sein duquel le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine joue un rôle moteur.

Face aux enjeux du vieillissement de la population, le Gérontopole Seine Estuaire Normandie a pour objectif d'accompagner la société vers un âge avancé, actif et autonome, et souhaite pour cela :

- › mener une réflexion et construire une politique commune sur l'adaptation de la société au vieillissement de la population ;
- › développer un réseau d'acteurs normands du vieillissement (universitaires, collectivités, institutions de prévoyance et de santé, acteurs du monde économique et seniors), relais de recherche et de connaissance pour tous les partenaires impliqués dans cette question ;
- › lancer différents travaux et actions concrètes dans les divers domaines de la gérontologie, en lien avec les acteurs existants.

L'évolution démographique impacte directement les territoires dans les domaines :

- › de l'urbanisme ;
- › de l'adaptation de l'habitat et du logement pour favoriser le maintien à domicile ;
- › des loisirs ;
- › de la silver économie et le développement de services de proximité et de nouvelles technologies ;
- › de la recherche et de la formation.

Le Gérontopole Seine Estuaire Normandie est présidé par Valérie Egloff, adjointe au maire du Havre chargée des personnes âgées et de la santé, déléguée métropolitaine.

**La population
normande
en 2050**

30 % sera âgée de
65 ans et +
+ 11 points entre 2013 et 2050

7 % sera âgée de
85 ans et +
x 2,4 entre 2013 et 2050

Sources : projections de l'Insee (Insee Analyses Normandie, n°33, juin 2017)

— LES MARCHÉS DE PRODUCTEURS DE PAYS

La deuxième édition des Marchés de Producteurs de Pays s'est déroulée de mai à septembre 2017.

L'opération est organisée par le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine en partenariat avec les Chambres d'agriculture de la Seine-Maritime, de l'Eure et du Calvados, ainsi qu'avec les communes accueillant les marchés.

Les objectifs des marchés de producteurs sont de promouvoir les circuits courts, valoriser les producteurs locaux et leur offrir un débouché supplémentaire.

Les communes ont bien accueilli cette opération et ont organisé des animations très appréciées des producteurs. La qualité des produits et le contact avec les producteurs ont particulièrement plu aux clients.

Répartition des rôles

Le Pôle métropolitain

- gère les relations avec les communes lauréates ;
- élabore les supports de communication.

La Chambre d'agriculture 76

- coordonne les Chambres d'agriculture de l'Eure et du Calvados ;
- mobilise les producteurs ;
- informe chaque commune participante des détails techniques ;
- réalise un bilan de l'opération en fin de saison ;
- assure une présence technique à chaque marché.

Les communes

- mobilisent les moyens nécessaires pour accueillir leurs marchés respectifs ;
- prennent en charge l'organisation d'animations sur chaque marché ;
- distribuent les supports de communication mis à disposition ;
- assurent une présence technique et politique à chaque marché.

Découvrez les produits d'ici

19 DATES PRÈS DE CHEZ VOUS

OCTEVILLE-SUR-MER 30 mai	LOUVEUX 12 juillet & 9 août	LE SAINTE-FAIRE NORMAND DANS L'ESTUAIRE
PÉCAMP 2 juin	ÉTRETAT 29 juillet	GONFREVILLE-L'ORCHER 2 septembre
HAUFLEUR 11 juin	BOCEVILLE 30 juillet & 27 août	SAINTE-ADRESSE 29 septembre
ROLBOC 17 juin & 19 septembre	YFORT 4 août	LELEDOUVE 20 septembre
SAINTE-ROMAN-DE-COLBOC 23 juin	VALMONT 11 août	
MONTVILLIERS 24 juin & 9 septembre	LE HAYRE 18 août	

UNE ACTION PORTÉE PAR LE PÔLE MÉTROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

— L'APPUI POUR L'ÉLABORATION DES **PLANS CLIMAT AIR ÉNERGIE DU TERRITOIRE**



En 2017, le Pôle métropolitain a mis en place une démarche d'appui aux intercommunalités pour la mise en place de leur plan climat air énergie du territoire (PCAET).

Un atelier d'échanges avec les référents techniques des EPCI s'est déroulé en novembre en partenariat avec la DDTM 76. Objectif : assurer un partage des bonnes pratiques et la définition d'un cadre méthodologique d'actions éventuelles.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 a transformé le plan climat énergie territorial (PCET) en plan climat air énergie du territoire (PCAET). Il est établi pour une durée de six ans au lieu de cinq.

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Le contenu du plan intègre la qualité de l'air et l'ensemble des activités du territoire concerné. Auparavant, seulement le patrimoine direct des collectivités était concerné avec ce qui relevait de leurs compétences (planification, transport...).

Avant la loi TECV, toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants avaient l'obligation de réaliser un PCET. Maintenant, les intercommunalités de plus de 20 000 habitants doivent avoir élaboré un PCAET avant le 31 décembre 2018.

Plusieurs intercommunalités membres du Pôle sont dans l'obligation de réaliser un PCAET :

- CA Lisieux Normandie ;
- CC Cœur Côte Fleurie ;
- CC Roumois Seine ;
- CA Fécamp Caux Littoral ;
- CC du Pays de Honfleur-Beuzeville.

La CODAH devra transformer son PCET en PCAET ainsi que l'agglomération Caux Vallée de Seine, qui devra, en outre, intégrer plusieurs communes à son nouveau périmètre.

LE FONCTIONNEMENT

du Pôle métropolitain

— UNE STRUCTURE SOUPLE ET LÉGÈRE QUI S'APPUIE SUR LES COMPÉTENCES DES EPCI ET L'INGÉNIERIE DE L'AURH

Priorité à l'action

75 % du budget du Pôle métropolitain est dédié au financement des projets, et 25 % au fonctionnement, lequel s'appuie sur les compétences des EPCI membres.

Cette priorité donnée à l'action est une orientation forte pour les membres du Pôle métropolitain.

L'appui des EPCI

Les trois collaborateurs du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine sont des personnels d'EPCI membres :

- Jean-Christophe Blanc-Aubert, directeur du Pôle métropolitain, mis à disposition par Caux Estuaire ;
- Hélène Lebouvier, responsable administrative et financière du Pôle métropolitain, mise à disposition par Caux Estuaire ;
- Carole Henri-Dugué, préfiguratrice du Gérontopole Seine Estuaire Normandie, mise à disposition par la Codah.

L'ingénierie de l'AURH

Le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine est membre du conseil d'administration de l'AURH. L'agence assure pour le Pôle de nombreuses missions.

Accompagnant la collaboration des élus de l'estuaire depuis ses débuts en 1998 et disposant d'un territoire d'étude de même échelle que le Pôle métropolitain, l'AURH accompagne la construction de la stratégie du Pôle et nourrit les réflexions des élus métropolitains par sa connaissance du territoire et ses expertises métiers.

Réalisation d'études et apport d'expertises.

En 2017, l'AURH a réalisé, pour le Pôle, les études sur la gestion des déchets ménagers et assimilés dans le périmètre de l'estuaire de la Seine et sur les flux de salaires sur le territoire.

L'agence a développé la plateforme open data de l'estuaire de la Seine.

Lors des réunions du groupe de travail Mobilités, l'AURH a animé les réflexions sur les grands projets ayant un impact sur les mobilités dans l'estuaire, les mobilités douces (projet Seine à Vélo et itinéraires secondaires) et les transports en commun dans l'estuaire.

Animation, coordination et communication.

- Animation des quatre groupes de travail.
- Suivi et coordination des actions attractivité/tourisme à forte composante opérationnelle.
- Communication ;
- Accompagnement à la construction du plan d'action 2018.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil métropolitain du 31 mars 2017

Désignation des secrétaires de séance

Installation des délégués titulaires et suppléants

Élection du président

Intégration dans le périmètre du Pôle métropolitain de la totalité du territoire de la communauté de communes Roumois Seine - Modification statutaire

Fixation du nombre de vice-présidents

Fixation du nombre des autres membres du bureau métropolitain

Élection des vice-présidents

Élection des autres membres du bureau métropolitain

Lieu habituel des délibérations

Commission d'appel d'offres - Élection des membres

Création et présidence des groupes de travail

Adoption du plan d'actions pluriannuel

Soutien à la candidature pour l'exposition universelle 2025 : vœu déposé par Monsieur Philippe Augier

Adoption du budget primitif 2017

Mise à disposition de personnel de la Communauté de communes Caux Estuaire et de la Communauté de l'agglomération havraise

Adhésion du Pôle métropolitain à l'AURH - Signature d'une convention de partenariat et désignation du représentant du Pôle

Signature d'une convention avec la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime dans le cadre de la mise en œuvre des Marchés de Producteurs de Pays

Autorisation de solliciter des subventions pour les actions métropolitaines

Délégations du conseil métropolitain au bureau métropolitain

Délégations du conseil métropolitain au président

Adoption du règlement intérieur

Conseil métropolitain du 10 juillet 2017

Désignation des secrétaires de séance

Élection du président

Confirmation du nombre de vice-présidents

Élection des vice-présidents

Confirmation du nombre des autres membres du bureau

Élection des autres membres du bureau

Délégations du conseil métropolitain au président

Délégations du conseil métropolitain au bureau métropolitain
Modifications statutaires
Modification du lieu habituel des délibérations
Adhésion du Pôle métropolitain au Gérontopole Seine Estuaire Normandie
Candidature du Pôle métropolitain à l'appel à manifestation d'intérêt
« Territoires d'innovation de grande ambition »
Global Estuaries Forum – Date et lieu de la prochaine manifestation
Création de deux postes administratifs à temps non complet
Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions,
des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
Dématérialisation des actes administratifs @ctes / Sous-Préfecture et
convention avec le Département 76
Signature d'une convention de moyens avec Caux Estuaire

Conseil métropolitain du 5 décembre 2017

Désignation d'un secrétaire de séance
Installation de nouveaux conseillers métropolitains
Débat d'orientation budgétaire – Présentation du rapport d'orientation
budgétaire
Désignation d'un représentant du Pôle métropolitain chargé de suivre les
travaux du Copil LNP
Désignation d'un représentant du Pôle métropolitain chargé de suivre les
travaux des comités techniques Seine à Vélo
Les Voix de l'Estuaire – Sollicitation du Pôle métropolitain pour soutenir la
manifestation - Signature d'une convention d'occupation temporaire des locaux
du Carré des Docks Le Havre Normandie avec la société Mora – Signature du
contrat de location avec la SNC Docks Café
Global Estuaries Forum – Sollicitation du Pôle métropolitain pour soutenir la
manifestation - Signature d'une convention d'occupation temporaire des
locaux du Carré des Docks Le Havre Normandie avec la société Elgam Conseil -
Signature du contrat de location avec la SNC Docks Café
Gérontopole Seine Estuaire Normandie – Désignation d'un nouveau
représentant du Pôle métropolitain auprès de l'association Gérontopole Seine
Estuaire Normandie
Avenant à la convention de partenariat avec l'AURH - Signature
Signature d'une convention de mise à disposition des services de la plateforme
open data de la Codah au Pôle métropolitain
Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste de rédacteur
territorial ou d'adjoint administratif principal de 1^{er} classe à temps non complet
et signature du contrat de travail
Renouvellement de deux postes administratifs à temps non complet
et signature de contrats

BUDGET 2017

— LE BUDGET

Le budget 2017 du Pôle métropolitain a été arrêté par le conseil métropolitain du 31 mars 2017 à la somme de 493 000 euros.

73,70 % des dépenses réelles est consacré au financement des actions, soit 225 435 euros répartis comme suit :

- Groupe de travail Développement économique : 50 000 euros
- Groupe de travail Développement durable – santé : 75 435 euros
- Groupe de travail Attractivité Tourisme : 50 000 euros
- Groupe de travail Mobilités : 50 000 euros

26,30 % des dépenses réelles est consacré aux dépenses de fonctionnement, soit 80 440 euros.

Pour cette première année d'exercice, le Pôle métropolitain n'a débuté son action qu'à compter du 1^{er} avril.

Un excédent de fonctionnement est constaté à hauteur de 187 125 euros qui sera reporté sur l'exercice 2018.

COMMUNICATION ET VALORISATION

40 Site internet www.estuairedelaseine.fr

40 Compte Twitter [@estuaire_seine](https://twitter.com/estuaire_seine)

— SITE INTERNET WWW.ESTUAIREDELASEINE.FR

Découvrir le Pôle métropolitain



En septembre 2017, le Pôle métropolitain a mis en ligne son site internet institutionnel afin de développer son empreinte numérique pour être visible et donner à voir rapidement :

- › présentation géographique du Pôle métropolitain et de ses données clés ;
- › description de la stratégie et des champs d'actions ;
- › présentation de l'organisation du Pôle et de ses outils.

Ce site est alimenté au fur et à mesure de la montée en puissance des projets métropolitains (mise en ligne des délibérations des conseils et des outils de communication liés à chaque action).

Le site propose des liens vers les sites des intercommunalités membres.

— COMPTE TWITTER [@ESTUAIRE_SEINE](https://twitter.com/ESTUAIRE_SEINE)

Suivre l'actualité du Pôle et de ses thématiques de travail

Le fil Twitter, mis en ligne en septembre 2017, permet de communiquer de manière régulière sur :

- › le Pôle métropolitain et son plan d'action ;
- › l'actualité institutionnelle du Pôle et son territoire ;
- › l'actualité des thématiques de travail du Pôle (tourisme et attractivité, développement économique, écologie industrielle / économie circulaire, open data, mobilités, agriculture, santé, Gérontopole, environnement).

Il se fait le relais de l'événementiel culturel et touristique du territoire à fort rayonnement.

PLAN D'ACTION 2018

— LE PLAN D'ACTION 2018

Agir à la bonne échelle

Mener ensemble des actions difficilement réalisables seul, qui gagnent à être portées collectivement pour plus d'impact et de visibilité.

- › **Open data** : lancement et animation de la plateforme .
- › Organisation d'un **hackathon** sur le thème du tourisme .
- › **Marchés de Producteurs de Pays** : 3^e édition.
- › **Navette maritime** de l'estuaire entre Le Havre et Trouville/Deauville : 4^e édition.
- › **Les nuits du tourisme** : développer l'événement à l'échelle du Pôle métropolitain.
- › **Seine à Vélo** : identification des itinéraires des boucles locales.
- › Édition d'une **carte des mobilités douces** sur le territoire.
- › Étude sur la **stratégie de développement touristique et de promotion** du territoire de l'estuaire en partenariat avec les offices de tourisme.
- › **Démarche alimentaire** : identification des problématiques et des initiatives des membres du pôle.

Se faire entendre

Le Pôle porte la voix des élus de l'estuaire sur les sujets stratégiques qui impactent le territoire.

- › Suivi des études en cours et des travaux du Copil LNPN pour informer et mobiliser les différents acteurs.

Partager les bonnes pratiques

Faire face à des enjeux semblables et des contraintes réglementaires communes.

- › **Gestion des déchets ménagers** : identification des priorités d'actions pour améliorer la valorisation des déchets.
- › **Plan climat air énergie du territoire** : soutien technique aux EPCI devant réaliser un PCAET.

Faire connaître l'estuaire de la Seine et faire territoire au plan touristique

Faire rayonner l'estuaire au bénéfice de chaque territoire qui le compose.

- › Édition d'une **carte touristique** à l'échelle de l'estuaire de la Seine.
- › Favoriser les **tournages de films** dans l'estuaire de la Seine.
- › **Global Estuaries Forum** : la troisième édition se déroulera au Havre et à Deauville.
- › **Les Voix de l'estuaire** : deuxième édition.
- › **Foire du Havre** : promouvoir la destination estuaire de la Seine.

**PÔLE MÉTROPOLITAIN
DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE**

**4 quai Guillaume Le Testu
76063 Le Havre cedex**
02 35 13 51 05

www.estuairedelaseine.fr
contact@estuairedelaseine.fr
[@estuaire_seine](https://twitter.com/estuaire_seine)